



Vous partez ? Pensez à votre Carte Européenne d'Assurance Maladie

Vous partez en vacances en Europe, en Suisse ou au Royaume-Uni ? Commandez votre **Carte Européenne d'Assurance Maladie (CEAM)** au moins 15 jours avant votre départ. Valable **2 ans**, elle facilite la prise en charge de vos soins médicaux sur place. Cette carte est individuelle : chaque membre de la famille, y compris les enfants, doit avoir la sienne.

Commandez-la via votre compte ameli, rubrique « Mes démarches » puis « Commander une Carte Européenne d'Assurance Maladie »

Départ dans moins de 15 jours ? Téléchargez votre certificat provisoire de remplacement depuis votre compte ameli. Valable **3 mois**, il s'utilise dans les mêmes conditions.

Pour en savoir plus : rendez-vous sur ameli.fr



Consultez les horaires de nos accueils avant de vous déplacer

Pendant l'été, nos points d'accueil restent ouverts mais leurs horaires peuvent varier. Avant de vous déplacer, pensez à consulter les horaires actualisés et les modalités d'accueil sur ameli.fr



Besoin de nous transmettre des documents ? Inutile de vous déplacer ! Envoyez-les par courrier.

CPAM du Hainaut
63 rue du Rempart
CS 60499
59321 Valenciennes Cedex



Les bons réflexes en cas d'accident

Lorsque vous êtes victime d'un accident causé par un tiers, de manière volontaire ou non, la responsabilité de cette personne est engagée.

Tous les types d'accidents sont concernés

Accident de la route, médical, scolaire, sportif, morsures d'animal, ... **Déclarez cet accident à votre caisse d'assurance maladie**, qui se retournera vers la personne responsable ou sa compagnie d'assurance pour obtenir le remboursement des frais engagés pour vos soins. **Rien ne change pour votre prise en charge.**

N'oubliez pas également de le **signaler** aux professionnels de santé que vous consultez. **Un geste simple et citoyen qui aide à préserver notre système de santé.**

Victime d'un accident causé par un tiers ?

Adoptez les bonreflexes.ameli.fr !



Comment déclarer votre accident ?

- via votre **compte ameli**, rubrique « Mes démarches »
- sur le site demarches-simplifiees.fr ;
- par téléphone au 3646 ;
- par courrier, à :

CPAM du Hainaut
63, rue du Rempart - CS 60499
59321 Valenciennes Cedex